

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 27 octobre 2011, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance extraordinaire du jeudi 27 octobre 2011 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 19 Conseillers généraux.

Absents excusés
Flavia Maire
Yvan Botteron
Jean-Paul Cruchaud
Claude-Alain Favre
Rolf Hostettler
Christiane Rochat
Martial Roulet

Absent non excusé
Jean-Marc Robert

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, auquel il ajoute le point n°6 :

- 1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2011,
- 2. Rapport du Conseil d'établissement scolaire Année scolaire 2010-2011,
- 3. Demande d'un crédit de fr. 69'000.- permettant la création d'une cour d'école et la sécurisation des alentours du collège,
- 4. Règlement communal relatif à la gestion des déchets,
- 5. Règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),
- 6. Motion du Parti Socialiste et libre : Grils sur la place du Bugnon.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2011

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Rapport du Conseil d'établissement scolaire - Année 2010-2011

Après avoir signalé qu'étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information, il n'y aura pas de vote, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** remercie le Conseil d'établissement scolaire pour ce rapport.

3. Demande d'un crédit de fr. 69'000.- permettant la création d'une cour d'école et la sécurisation des alentours du collège

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti démocratique indépendant, Monsieur Gian Carlo Frosio estime que le projet présenté a beaucoup de points non clairs ou non réglés. Les points suivants ont retenu leur attention : le déneigement de la nouvelle cour, y compris le stockage et l'évacuation de la neige et le déneigement et l'évacuation de la neige de l'ancienne cour. Les problèmes d'infiltration de la nouvelle cour : il est soulevé dans le dossier qu'il y aura un système soit d'infiltration ou d'évacuation des eaux de surface par les canalisations, mais cela ne semble pas très clair au niveau de la résolution de cette infiltration d'eau. De plus, le projet ne tient pas assez compte de l'altitude. Il est clair que l'architecte est de Peseux mais aux Ponts-de-Martel, il y a plus souvent de la neige et il n'en est pas assez tenu compte, par rapport par exemple à un couvert ou d'autres éléments. Autre problème : beaucoup d'escaliers amènent à cette cour, ce qui engendre beaucoup de risques en hiver, car cela double les trajets dans ces escaliers, qui peuvent être glissants. Concernant la proposition d'alterner les places de parc sur la rue de l'Industrie, l'idée semble plus négative que positive. Dans le cas actuel, en laissant les véhicules du côté Sud de la rue de l'Industrie, cela permet de voir clairement toute la longueur du trottoir Nord de la rue de l'Industrie où se trouvent les enfants qui sortent de l'école ou de l'escalier. En résumé, le Parti démocratique indépendant trouve que le projet n'est pas très bien ficelé et il le verrait bien renvoyé en commission pour une étude plus approfondie.

Monsieur José Chopard désire répondre à ces critiques et avait prévu en préambule une petite introduction pour expliquer comment le Conseil communal en est arrivé là. Il va de ce fait tout de même introduire ce projet puis répondre aux critiques, les unes après les autres.

Monsieur José Chopard est très très heureux de soumettre enfin au Conseil général un projet de cour d'école après plus de 11 ans de discussions (voire même 20 ans). Monsieur José Chopard considère ce projet comme très intéressant à plusieurs titres. Il s'agit d'un projet simple qui ne met pas en péril les finances de la commune. On aurait pu faire quelque chose d'extraordinaire, la plus belle cour d'école du canton, mais nous sommes dans une commune où les gens sont conscients et raisonnables, tout comme la commune. Ce projet est également très intéressant car il maintient des espaces verts, puisque le pire aurait été de prévoir un endroit goudronné. Maintenir des espaces verts semble très important. A travers ce projet, on voit que le Conseil communal a eu à faire à un architecte-paysagiste qui maitrise très bien les différentes facettes de ses deux métiers. Pour ce qui est de la sécurité aux alentours, il s'avère que les premières discussions ne portaient que sur une cour d'école. Ce monsieur est venu sur place pendant les récréations et a pris de nombreuses photographies. Il s'est rendu compte de deux trois choses, dont le premier élément que l'on ne se rend pas forcément compte si on habite le village est qu'il s'agit d'une école à cet endroit, puisque le bâtiment ne se démarque pas des autres bâtiments. L'architecte-paysagiste a vu ensuite comment les voitures étaient parquées et a émis deux trois propositions que le Conseil communal a jugées intéressantes. Monsieur José Chopard termine son introduction par une petite anecdote : on aura sur notre site un film publicitaire d'une société qui propose à différentes communes de tourner des films. Un caméraman est venu et un tour de la localité a été effectué et les éléments les plus importants ont été filmés. Quand l'école a été montrée au cameraman, il a demandé où allaient jouer les enfants. Ce caméraman, qui visite plusieurs communes, était très très surpris de la situation aux Ponts-de-Martel. Monsieur José Chopard pense que nous sommes dans une commune avec de magnifiques infrastructures, mais qu'il y a certainement un manque à ce niveau.

Monsieur José Chopard répond ensuite à la première critique émise par Monsieur Gian Carlo Frosio : le déneigement. Monsieur José Chopard estime que nous ne sommes pas la seule commune de Suisse à avoir une cour d'école et de la neige. Au niveau du déneigement, il est clair que l'autre escalier sera utilisé (celui à l'Est), ce qui ne pose pas énormément de problèmes. Le

Conseil communal a ensuite imaginé pouvoir passer à travers la nouvelle barrière pour que les employés communaux puissent aller déblayer cette cour si nécessaire. Monsieur José Chopard a beaucoup côtoyé M. Gnaegi ces derniers temps et ce dernier dit toujours qu'il faut faire preuve de bon sens. Au niveau du déneigement, Monsieur José Chopard pense qu'il faut faire preuve de bon sens et il ne sera pas demandé aux employés communaux d'aller tous les jours déblayer cette cour, puisqu'il est concevable d'avoir des enfants jouant dans une cour enneigée. Si vraiment une fois il y a trop de neige dans cette cour et que les employés communaux n'ont pas le temps d'aller déblayer, on peut, durant quelques jours, dire aux enfants qu'ils ne vont pas jouer dans cette cour. Par exemple, quant il pleut trop, les enfants ne sortent actuellement pas. On pourrait très bien dire qu'il y a trop de neige et trop de risques et interdire l'accès à la cour. Concernant le couvert utile en cas de pluie ou de neige soulevé par Monsieur Gian Carlo Frosio, Monsieur José Chopard indique que les enfants pourront toujours rester sous le couvert actuel. Ils ne seront pas obligés de descendre dans la nouvelle cour d'école, même si le but est de l'utiliser le plus possible. De plus, l'aménagement d'un couvert sur la nouvelle cour serait premièrement pas terrible et coûterait cher. Avec un coût trop élevé, le Conseil général répondrait selon Monsieur José Chopard que les coûts sont trop élevés et que la commune n'a pas les moyens. Monsieur José Chopard répète que le Conseil communal a voulu faire quelque chose de raisonnable et de simple et précise encore qu'il existe de nombreuses cours d'école en Suisse qui ne sont pas couvertes.

Concernant les questions liées à l'infiltration, Monsieur José Chopard laissera la parole à son collègue, Monsieur Jean-Maurice Calame, car il ne maîtrise pas du tout ce sujet.

Concernant le parcage, Monsieur José Chopard imagine qu'il s'agit d'une question de philosophie et comprend qu'on puisse penser qu'il est plus agréable d'avoir les voitures parquées du même côté. Il lui semble néanmoins que dans de nombreux endroits où l'on veut ralentir la circulation, le parcage alterné est utilisé.

Monsieur Jean-Maurice Calame souligne qu'il prend de l'avance sur l'ordre du jour, puisqu'au point n°5, il sera question du règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux.

Monsieur Jean-Maurice Calame pense qu'il s'agit d'un réflex à avoir dans la commune à l'avenir : chaque fois qu'on a une nouvelle construction ou une modification, il faut se poser la question de ce qu'on fait de l'eau, qui était infiltrée naturellement puisqu'il y avait un jardin auparavant et qu'à l'avenir, il y aura en partie un revêtement étanche. Le fait d'évacuer cette eau par les canalisations et l'amener à la station d'épuration est le but contraire du PGEE, raison pour laquelle le Conseil communal a pensé infiltrer l'eau de la nouvelle cour. Concrètement, durant les travaux un trou sera creusé dans lequel une grande quantité d'eau sera déversée et il s'agira de voir en combien de temps l'eau s'écoule. Si cela prend des jours, cela signifie que l'infiltration est impossible à cet endroit et que l'eau ira à l'égout, alors que si l'eau disparaît relativement vite, l'eau sera infiltrée et une tranchée d'infiltration sera créée, comme cela s'est fait pour évacuer l'eau de la route du nouveau quartier des Prises. Monsieur Jean-Maurice Calame n'a pas trop soucis, car par exemple l'eau de la fontaine de la place du village est infiltrée.

Monsieur Laurent Jeanneret estime que la solution du parcage alterné afin de faire attention aux enfants n'a pas de sens car cette solution amène la route contre l'école.

Monsieur José Chopard précise que le crédit de fr. 69'000.- est lié à la cour. Le parcage n'est pas le point fondamental de ce dossier. Le Conseil général doit se prononcer sur un crédit permettant de créer une cour d'école. Le marquage des places de parc ne coûte rien et est effectué par les employés communaux. Monsieur José Chopard ne pense pas qu'il doit s'agir du but principal de la discussion, mais est tout à fait prêt à rediscuter ce point là. Le fait que l'autre escalier sera utilisé modifiera quelque peu le parcours des enfants. On peut ainsi aussi imaginer les laisser marcher sur le trottoir Sud, puis les laisser traverser, mais ce n'est pas le point fondamental.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

4. Règlement communal relatif à la gestion des déchets

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale sur la deuxième version du rapport envoyée.

Madame Jeannine Robert précise que ce système de règlement a été imposé par l'Etat qui a fournit un règlement type qui a ensuite été adapté à notre commune. L'idée première du Conseil communal était de partir pour la taxe de base avec pondération, comme cela se fait actuellement. Lorsque nous nous sommes renseignés auprès du Service des communes, ce dernier a tout remis en question et a proposé une taxe unique pour un ménage, peu importe sa composition. Le Conseil communal a estimé cette idée bonne, par soucis de simplification, même si cela péjore les personnes seules. Une fois les modifications apportées, un article de loi a remis le Conseil communal dans le chemin initial. En définitif, il y a deux personnes du même bureau au Service des communes qui se sont contredites, ce qui a eu pour conséquence l'envoi aux Conseillers généraux d'un règlement rectifié.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

5. Règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que le Conseil communal s'est inspiré du règlement de sept communes différentes de taille similaire à celle des Ponts-de-Martel et a adapté le règlement type au plus près de la réalité de notre village. Ce règlement a été ensuite soumis au Service de l'environnement qui l'a préavisé favorablement.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

6. Motion du Parti Socialiste et libre : Grils sur la place du Bugnon

Monsieur le Président Didier Barth indique que selon l'article 3.22 du Règlement général de commune, tout membre du Conseil général a le droit de demander, par voie de motion déposée sous forme écrite au Président du Conseil général, trois jours avant l'assemblée, que le Conseil communal soit chargé d'étudier un objet déterminé et de présenter un rapport ou des propositions à ce suiet.

La motion est développée par l'un des signataires, puis la parole est donnée aux Conseillers généraux qui souhaitent obtenir des précisions complémentaires sur l'objet soumis à leur examen. Toute motion prise en considération est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport dans une prochaine séance, dans un délai d'un an.

Cette motion ayant été déposée trois jours avant la présente séance, elle est donc recevable et **Monsieur le Président Didier Barth** en fait lecture :

« Concerne : grils sur la place du Bugnon. Nous demandons d'étudier la possibilité d'installer un ou plusieurs grils sur la place du Bugnon.

Cet endroit possède déjà beaucoup d'installations sportives et de loisirs (beach-volley, terrain de pétanque, table de ping-pong, jeux pour enfants, borne Euro-relais), toutefois il serait encore plus attrayant en offrant la possibilité de faire des grillades sur place.

L'investissement ne devrait pas être très élevé et permettrait à la population et aux touristes de mieux profiter des installations mises à disposition dans notre belle commune.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier cette question et, qui sait, peut-être d'inaugurer ce nouveau matériel l'été prochain autour d'une grillade. Au nom du Groupe Socialiste et libre : Gaël Maire.»

Le représentant de la motion, **Monsieur Gaël Maire**, indique que cette idée est issue de gens qui se sont approchés de lui pour demander s'il n'était pas possible de faire quelque chose à ce niveau-là, bien qu'il existe des endroits comme le terrain de sport ou « La Chambre » par exemple, mais qui sont moins accessibles. Le fait qu'il y ait le terrain de beach-volley, le terrain de pétanque et la borne Euro-relais qui marchent très bien, sont des éléments en faveur de l'idée d'avoir quelque chose directement sur place. Monsieur Gaël Maire a trouvé l'idée intéressante et l'a soumise à son groupe qui a été de son avis. De plus, il semble à Monsieur Gaël Maire que ce n'est pas quelque chose qui coûterait très cher et donnerait par contre une plus-value à cet endroit. De plus, il n'y aurait pas les problèmes d'isolement comme au terrain de sport par exemple, où il n'y a pas de contrôle. La place du Bugnon est visible par beaucoup de personnes du village, il ne peut de ce fait pas y avoir beaucoup de débordements par exemple au niveau des déprédations.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet le transfert de cette motion au Conseil communal au vote.

Ce transfert est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

Monsieur le Président Didier Barth indique que cette motion est donc transmise au Conseil communal qui est chargé d'y répondre dans un délai d'une année.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 20h35 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**, Le président, Le secrétaire,

Didier Barth Jean-Maurice Kehrli